

DELIBERATION N° 01 - RAPPORT DE LA CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES RELATIF A L'AGENCE DE DEVELOPPEMENT ET D'URBANISME DE L'AIRE URBAINE NANCEIENNE (A.D.U.A.N.)

Rapporteur : M. BOILEAU

L'A.D.U.A.N. est une association loi 1901 et constitue un organe de réflexions, d'études et d'échanges dont le rôle consiste à produire des éléments d'observations sur l'agglomération et l'aire urbaine, identifier les grands enjeux, construire des stratégies d'aménagement durable et de développement local, animer des réseaux professionnels et participer à l'élaboration des documents d'urbanisme.

Ainsi, l'A.D.U.A.N. accompagne le développement des territoires depuis 1975. Elle intervient à plusieurs échelles : de l'agglomération nancéienne, au bassin de vie nancéien et au SCOT, et plus largement au pôle métropolitain du Sillon Lorrain, au Grand Est et à la Grande Région transfrontalière. L'Agence est organisée en 3 pôles, complétés d'une mission Métropolisation.

L'A.D.U.A.N. prodigue conseil et accompagnement des collectivités dans :

- l'élaboration de documents d'urbanisme, de projets urbains ou de territoire ;
- le montage pré-opérationnel, diagnostic et observation dans les différents domaines de l'aménagement et du développement économique et urbain.

Elle concerne l'aire de l'agglomération nancéienne soit 225 communes.

Ainsi, la ville de Ludres est adhérente de cette agence.

La Chambre Régionale des Comptes a réalisé la vérification des comptes et l'examen de la gestion de l'agence à compter de 2008 (jusqu'en 2012).

A ce titre, elle a élaboré un rapport d'observations définitives qu'il convient désormais de communiquer à chacun de ses membres. Conformément au courrier de la C.R.C., ce point est inscrit à l'ordre du jour et peut donner lieu à débat.

Le CONSEIL MUNICIPAL,

- prend acte de la communication du rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes de Lorraine relatif à l'A.D.U.A.N. pour la période 2008-2012.